





Acquérir les compétences requises pour l'exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs

Impératifs de formation imposés par les textes : arrêté du 2 janvier 2009 relatif à la formation complémentaire préparant au Certificat National de Compétence de mandataire judiciaire à la protection des majeurs

#### **Double certification**

- Diplôme d'Université
- Certificat National de Compétence (agrément DRJSCS du 16/10/2009)



Professionnels délégués à la tutelle au sein d'associations tutélaires ou préposés d'établissements hospitaliers, sociaux et médico-sociaux



- Être titulaire d'un bac+2
- Admission possible par Validation des Acquis Professionnels et Personnels (VAPP)

## Contenu de la formation

1. Mention « Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs » (MJPM)

Domaine 1 : Juridique

Module 1.1 Droits et procédure (48 h)	84 h
Module 1.2 Le champ médico-social (36 h)	04 11

Domaine 2: Gestion

Module 2.1 Gestion administrative et budgétaire (48 h)	78 h
Module 2.2 Gestion fiscale et patrimoniale (30 h)	7011

- Domaine 3: Protection de la personne

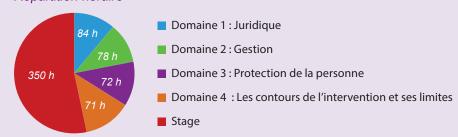
<b>Module 3.1</b> Connaissances des publics et des pathologies liées à la dépendance (24 h)	72 h
Module 3.2 Relation, intervention et aide à la personne (48 h)	

Domaine 4 : Les contours de l'intervention et ses limites

Module 4.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18 h)	
<b>Module 4.2</b> Les relations avec le juge et les autorités judiciaires (12 h)	71 h
Module 4.3 Déontologie et analyse des pratiques (36 h)	
Méthodologie du mémoire de stage pratique (5 h)	

Stage pratique (350 h)

Répartition horaire









#### **Mention MJPM:**

305h de formation + 350h de stage **Mention MAJ:** 

180h de formation + 350h de stage



Formation d'octobre à juin



Douai



# Salariés :

14 €/heure

### - Demandeurs d'emploi\* :

Gratuit à condition de justifier de deux ans d'interruption depuis la sortie du système scolaire par une inscription en Mission Locale ou à Pôle Emploi et/ou un contrat de travail, (nombre de places limité)



\*Formation financée par le Conseil Régional Hauts-de-France

# Contenu de la formation (suite)

#### 2. Mention « Mesure d'Accompagnement Judiciaire » (MAJ)

### ■ Domaine 1 : La mesure d'accompagnement judiciaire

Module 1.1 Le cadre juridique (24 h)	
Module 1.2 La connaissance du public (36 h)	102 h
Module 1.3 L'action éducative et budgétaire (42 h)	

#### ■ Domaine 2:Le mandataire en charge de l'accompagnement judiciaire

Module 2.1 Les contours de l'intervention et ses limites (18 h)	
Module 2.2 Les relations avec le juge et le Conseil Général (12 h)	
<b>Module 2.3</b> Actions éducatives et accompagnement vers l'autonomie (30 h)	78 h
Module 2.4 Déontologie et analyse des pratiques (18 h)	

## ■ Stage pratique (350 h)

Répartition horaire



# **Équipe pédagogique**

Enseignants-chercheurs de l'Université d'Artois et professionnels spécialistes des domaines traités.

Responsable pédagogique : Élodie Pélerin-Hourmilougué

## **Conditions d'admission**

Dossier de canditure à télécharger à partir de mars sur le site www.univ-artois.fr

Date limite de dépôt : juin

Formation en partenariat avec :



Informations non contractuelles

#### **FCU Artois**

Faculté des Sciences Juridiques et Politiques Rue d'Esquerchin - 59500 DOUAI

Tél.: 03 27 94 50 54

Mail: fcu-fare-douai@univ-artois.fr

